



## MULTIACCUEIL

Revenus mensuels x taux d'effort

Tarifs horaires nationaux votés par le Conseil d'Administration de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), Pour plus de précisions :

<https://mon-enfant.fr/simuler-le-cout-en-creche>



## RESTAURATION MUNICIPALE

Revenus mensuels x taux d'effort

	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
coefficient piriacais	0,106%	0,093%	0,082%
coefficient non piriacais	0,137%	0,122%	0,106%

  

	Tarif minimum	Tarif maximum	Tarif majoré	panier repas
Tarifs piriacais	1,73 €	5,65 €* 6,90 €	6,90 €	1,05 €
Tarifs non piriacais	2,24 €	6,50 €		

\* Prix de revient d'un repas



## ACCUEIL PERISCOLAIRE

Revenus mensuels x taux d'effort (tarif horaire)

	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
coefficient piriacais	0,087%	0,076%	0,064%
coefficient non piriacais	0,113%	0,098%	0,084%

  

L'accueil périscolaire est facturé à la demi-heure	Tarif minimum	Tarif maximum	Tarif unique goûter
Tarifs piriacais	1,32 €	2,46 €	0,63 €
Tarifs non piriacais	1,71 €	3,10 €	

Si accueil périscolaire non réservé, montant d'une demi-heure doublée  
Si absence non prévenue, paiement d'une demi-heure doublée au tarif normal sans goûter



## ACCUEIL DE LOISIRS ENFANTS

Revenus mensuels x taux d'effort x multiplicateur

	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
coefficient piriacais	0,061%	0,050%	0,037%
coefficient non piriacais	0,079%	0,064%	0,049%

  

	multiplicateur
Journée avec repas	8
Journée sans repas	7
Demi-journée avec repas	6
Demi-journée sans repas	4

  

		minimum	maximum
Tarifs piriacais	Journée avec repas	7,80 €	14,91 €
	Journée sans repas	5,50 €	12,38 €
	1/2 journée avec repas	5,50 €	12,39 €
	1/2 journée sans repas	3,21 €	9,75 €
Tarifs non piriacais	Journée avec repas	11,24 €	18,12 €
	Journée sans repas	8,94 €	15,49 €
	1/2 journée avec repas	7,23 €	15,49 €
	1/2 journée sans repas	4,93 €	12,85 €



## SÉJOURS ENFANTS

Revenus mensuels x taux d'effort x multiplicateur

	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
coefficient piriacais	0,063%	0,052%	0,040%
coefficient non piriacais	0,082%	0,067%	0,051%

  

Durée du séjour	multiplicateur
Deux jours	36 heures
Trois jours	54 heures
Quatre jours	72 heures
Par journée suppl.	+ 18 heures

  

	Durée du séjour	minimum	maximum
Tarifs piriacais	Deux jours	35,09 €	67,09 €
	Trois jours	52,65 €	100,64 €
	Quatre jours	70,19 €	134,18 €
	Par journée suppl.	17,55 €	33,55 €
Tarifs non piriacais	Deux jours	50,58 €	81,54 €
	Trois jours	75,87 €	122,31 €
	Quatre jours	101,16 €	163,09 €
	Par journée suppl.	25,29 €	40,77 €



## LUDOTHEQUE

Adhésion annuelle / famille PASS'LUDO : 10 €

Les jeux et les livres de la bibliothèque parentale abimés ou non rendus seront facturés selon leur valeur d'achat.

Adhésion annuelle / Structures PASS'LUDO : 20 €



## ESPACE JEUNES

Adhésion annuelle Jeunes PASS'LOISIRS : 10 €

(du 1er septembre au 31 août)

### Sorties :

Revenus mensuels x taux d'effort =  
tarif de base puis tarif de base x valeur sortie/stage

	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
Coefficients piriacais	0,043%	0,031%	0,019%
Coefficients non piriacais	0,056%	0,041%	0,024%

  

	Tarif minimum	Tarif maximum
Tarifs base piriacais	1,25 €	1,50 €
Tarifs base non piriacais	1,38 €	1,63 €

  

	x valeur de la sortie/du stage
--	--------------------------------

Les participations familiales s'élevaient à environ 50% du coût des sorties et des stages, suivant les transports utilisés et le montant des prestataires. ALSH enfants : une participation familiale peut-être demandée en plus du prix de journée. La valeur de la sortie est déterminée en fonction de l'activité.

### Séjours jeunes :

Revenus mensuels x taux d'effort x nombre de jours du séjour

	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
coefficient piriacais	1,00%	0,88%	0,76%
coefficient non piriacais	1,29%	1,14%	0,97%

	Durée du séjour	minimum	maximum
Tarifs piriacais	Deux jours	38,28 €	73,19 €
	Trois jours	57,43 €	109,79 €
	Quatre jours	76,57 €	146,38 €
	Par journée suppl.	19,14 €	36,60 €
Tarifs non piriacais	Deux jours	55,18 €	88,96 €
	Trois jours	82,76 €	133,43 €
	Quatre jours	110,35 €	177,91 €
	Par journée suppl.	27,59 €	44,47 €

Le nombre d'enfants à charge est entendu au sens des prestations familiales.

La présence, dans la famille, d'un enfant en situation de handicap (bénéficiaire de l'AEEH) à charge de la famille même si n'est pas ce dernier qui est accueilli au sein de l'établissement, permet d'appliquer le taux d'effort immédiatement inférieur. La mesure s'applique autant de fois qu'il y a d'enfants à charge et en situation de handicap dans le foyer.

Dans le cas d'accueil des enfants de l'Aide Sociale à l'enfance : le tarif moyen sera appliqué (montant total des participations familiales facturées l'année précédente divisé par le nombre d'actes facturés au cours de cette même année).